



# Relais Nordik inc.

**Communiqué**

**Pour diffusion immédiate**

## **PRÉCISIONS SUR LA PRISE DES RÉSERVATIONS POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ALTERNATIF**

**Rimouski, le 7 janvier 2021** – Relais Nordik, opérateur de la desserte maritime de l'île d'Anticosti et de la Basse-Côte-Nord, désire apporter quelques précisions suite au communiqué émis par la Société des traversiers du Québec concernant la possibilité pour les résidents de se prévaloir d'un vol commercial au coût d'un passage maritime.

Suite à l'annonce faite par la Société des traversiers du Québec de poursuivre le transport alternatif jusqu'au 31 janvier 2021, Relais Nordik désire rappeler certaines informations importantes :

Les conditions suivantes doivent être respectées afin de pouvoir bénéficier du service de transport alternatif :

- a) Le passager doit être un résident de l'île d'Anticosti ou de la Basse-Côte-Nord ;
- b) Le passager résident doit réserver et payer en totalité un passage maritime selon la *Politique de réservation* en vigueur en téléphonant au département des réservations de Relais Nordik au 1-800-463-0680 option 2, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 15 h du 7 janvier au 22 janvier 2021 ;
- c) L'origine et la destination pour le transport aérien doivent demeurer les mêmes que celles du billet de transport maritime. Le port de Rimouski est exclu du service de transport alternatif. Aucune réservation de Kegaska n'est acceptée puisque l'aéroport n'est pas desservi (les clients pourront réserver de Natashquan) ;
- d) Afin de permettre l'accès au plus grand nombre, un maximum de deux allers simples par résident sera accordé.

Relais Nordik expédiera à la fin de chaque journée un courriel aux compagnies aériennes incluant la liste de tous les clients ayant réservé un passage maritime éligible pour un vol du service de transport alternatif, puis un courriel aux clients concernés **les invitant à communiquer et compléter leur réservation avec le transporteur aérien** qui dessert leur localité pour un vol avec date de départ au plus tard le 31 janvier 2021. Notez qu'un client ne pourra être remboursé s'il réserve directement avec une compagnie aérienne sans avoir préalablement réservé avec Relais Nordik. Les frais pour bagages excédentaires et le transport d'animaux de compagnie ne sont pas couverts.

Un volume très important d'appels peut occasionner des délais de réponse et de traitement plus longs. Nous demandons à la clientèle de ne laisser qu'un seul message avec leur nom, numéro de téléphone ainsi que la raison de leur appel. Les préposés retourneront chronologiquement les appels à tous les clients.

Malgré cette offre de transport aérien, on rappelle qu'en raison de la pandémie et des recommandations de la Santé publique, les clients devraient limiter leurs voyages aux déplacements essentiels.

Relais Nordik remercie sa clientèle de sa compréhension.

— 30 —

Source : Francis Roy  
Président — directeur général  
Relais Nordik  
Tél. : (418) 723-8787